

# QUEL AVENIR POUR LES CONTROLEURS?

**Notre avenir reste à construire.**

**Il sera ce que nous serons capables d'obtenir par notre mobilisation.**

## LA REFONTE DE LA GRILLE DES B

### *Le Nouvel Espace Statutaire*

En réponse aux revendications salariales des fonctionnaires, le ministre du budget, comptes publics et de la réforme de l'Etat a entrepris une réforme des grilles indiciaires de la Fonction Publique. De manière fractionnée, en commençant par la catégorie C, le ministre WOERTH a engagé des discussions avec les syndicats minoritaires : CFDT, CFTC, CGC, UNSA.

Pour la catégorie C, cela s'est traduit par les accords « *JACOB* », aujourd'hui découlent des discussions avec *WOERTH* sur les « *grille et carrières* » pour la catégorie B, la création d'un **UN NOUVEL ESPACE STATUTAIRE** .

Cette nouvelle grille indiciaire pour la catégorie B a été adoptée par la commission des statuts de la Fonction Publique Etat, le 9 juillet 2009.

Tous les corps de la catégorie B de la Fonction Publique devront être sur cette grille, au plus tard le 31 décembre 2011. (sauf les corps du secteur sanitaire et social)

**Seule l'UNSA a voté avec l'administration lors de la commission des lois le 9 juillet 2009.**

Avec ce N.E.S., les corps de B seront dotés de trois grades.

Le N.E.S. intègre dans une même grille le B type et le C II.

« L'emploi fonctionnel » est supprimé.

L'accès au corps s'effectuera dans le grade de base ET dans le grade intermédiaire.

Le changement de grade, pour chaque grade se fera par Tableau d'avancement ET concours.

Les quelques miettes concédées par cette réforme servent de carotte pour impliquer les personnels dans ces objectifs de casse des services.

L'intégration des corps et cadres d'emplois des **3 Fonctions Publiques** dans ce Nouvel Espace Statutaire (N.E.S.) est l'opportunité pour accélérer le programme de fusion de corps impulsé par la Fonction Publique.

Depuis 2005, 305 corps ont été supprimés dans la F.P.E..

Il y a aujourd'hui 380 corps dans la F.P.E. (223 de catégorie A, 91 de catégorie B, 66 de catégorie C).

Comme dans tous les ministères, au M.E.E.D.D.M. le projet de fusion de corps ne s'arrête pas à la seule catégorie B, aujourd'hui il concerne toutes les catégories A, B, C. Ces fusions s'accompagneraient d'une recombinaison des « filières » avec la suppression de la « filière » exploitation.

**Cette suppression, si elle se concrétise, laisse présager une remise en cause des missions de l'exploitation et interroge sur l'avenir des D.I.R..**

Aujourd'hui il existe 3 filières au MEEDDM:

**La Filière Administrative : 24 871 agents**

**La Filière Technique : 13 580 agents**

**La Filière exploitation : 13 000 agents**

La filière exploitation comporte 2 corps :

- un corps de catégorie C : le corps des personnels d'exploitation (9000 agents)
- un corps de catégorie B : le corps des Contrôleurs des T.P.E. (4000 agents)

Depuis 2003, le corps des Contrôleurs des T.P.E. a un débouché dans la catégorie A de la filière technique.

**Le M.E.E.D.D.M envisage une recombinaison des filières pour préfigurer la fusion des corps.**

Différentes questions se posent :

- Avenir des missions de l'exploitation,
- Perte des spécificités et de technicité
  - le corps des personnels d'exploitation comporte 2 spécialités : routes et voies navigables/ports maritimes
  - le corps des CTRL comporte 3 domaines : AIT, AIFMP, PBSM
- Déroulement de carrière des personnels, catégorie C (corps des personnels d'exploitation) mais aussi catégorie B (contrôleurs des T.P.E.).

Pour la catégorie B à peu de choses près tous les corps du M.E.E.D.D.M. sont concernés hormis le corps technique de l'Office National des forêts et le corps des techniciens supérieurs de l'industrie et des mines.

**« Le nouveau corps de catégorie B pourrait regrouper:**

- Le corps de Technicien Supérieur de l'Équipement,

- Le corps de Contrôleur des T.P.E.
- Le corps de Contrôleur des affaires maritimes – spécialité navigation/sécurité et pêche/culture marine,

Auxquels pourraient s'ajouter les corps de technicien supérieur et de technicien de la météorologie.

Dans un second temps, le regroupement de ce nouveau corps avec les corps de technicien supérieur des services de l'agriculture et de contrôleurs des services techniques de l'intérieur est envisagé. » (WOERTH le 4/08/09)

**Les contrôleurs sont concernés par :**

- la suppression de la filière « exploitation » avec la fusion des corps
- la refonte de la grille des B

**LES DEUX NE SONT PAS FORCEMENT LIES**

De nombreux chantiers vont s'ouvrir avec la mise en place du N.E.S. et la fusion des corps :

- Négociations sur :
  - o le reclassement,
  - o les règles de gestion des corps,
  - o le régime indemnitaire,
  - o le recrutement,
  - o la formation....

**ENSEMBLE TRACONS NOTRE AVENIR**

*Ce qui se fera à L'ETAT se fera de la même manière  
dans la F .P.T.*

**TOUS ENSEMBLE**

***POUR LA RECONNAISSANCE  
DE NOS QUALIFICATIONS  
EXPRIMONS NOS EXIGENCES***